

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence

du lundi 02 novembre 2020 au mercredi 02 décembre 2020

Par arrêté n° 24/20 du 13 octobre 2020, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence.

Cette procédure doit permettre d'adapter la prise en compte du risque feux de forêt sur le territoire communal, rectifier des erreurs matérielles et préciser certains éléments du règlement.

A cet effet, **Monsieur Pierre GALLAND** a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision N° E20000060/13 du 06 octobre 2020.

L'enquête publique se déroulera du lundi 02 novembre 2020 au mercredi 02 décembre 2020 inclus, soit 31 jours.

Le dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence, est composé des pièces suivantes :

- le projet complet de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (notice de présentation, règlements écrit et graphique, Orientations d'Aménagement et de Programmation, pièces annexes)
- les pièces administratives
- les avis des personnes publiques associées et consultées
- deux registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Le dossier soumis à enquête publique sera consultable en Mairie de LANÇON-PROVENCE Service urbanisme - Place du Champs de Mars - 13680 LANÇON-PROVENCE **ainsi qu'en Conseil de Territoire du Pays Salonais** Direction Aménagement du Territoire - 190 rue du Commandant Sibour - 13300 SALON DE PROVENCE, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un registre sera également mis à disposition sous format numérique sur le site web suivant : <https://www.registre-numerique.fr/modification-1-PLU-lancon-provence> Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre

dématérialisé ou par email à l'adresse suivante : modification-1-PLU-lancon-provence@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet de la Commune de Lançon-Provence et du Conseil de Territoire du Pays Salonais aux adresses suivantes : <http://www.lancon-provence.fr/> et <https://www.agglopo-le-provence.fr/>

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

- en Mairie de Lançon-Provence :

Lundi 02 novembre 2020, de 09h00 à 12h00,

Vendredi 13 novembre 2020, de 13h30 à 17h00,

Mardi 17 novembre 2020, de 09h00 à 12h00,

Mercredi 02 décembre 2020, de 13h30 à 17h00.

- en Conseil de Territoire du Pays Salonais :

Mardi 24 novembre 2020, de 13h30 à 17h00.

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais - Direction Aménagement du Territoire—Division Planification Urbaine est l'interlocuteur sur ce projet et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique aux coordonnées suivantes : karine.triepcapdeville@ampmetropole.fr (mail) - 04.90.59.69.60 (tel).

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public en Mairie de Lançon-Provence et en Conseil de Territoire du Pays Salonais. Ces observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance au Commissaire Enquêteur aux adresses postales suivantes: Mairie de Lançon-Provence - Place du Champs de Mars - 13680 LANÇON-PROVENCE et Conseil de Territoire du Pays Salonais - Direction de l'Aménagement du Territoire - 190 rue du Commandant Sibour -13300 SALON DE PROVENCE.

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en Mairie de Lançon-Provence, en Conseil de Territoire du Pays Salonais, ainsi que sur les sites internet suivants : <http://www.lancon-provence.fr/> et <https://www.agglopo-le-provence.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La modification n° 1 du PLU de Lançon-Provence sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la Commune de Lançon-Provence et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais